

# **ROUTE DE SAONE ET LOIRE**

**43ème EDITION**

**17 - 18- 19 juin 2022**

Sous le Patronage

HARMONIE MUTUELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE GRAND CHALON

JOURNAL de SAONE ET LOIRE

- 1ère - **PROLOGUE : LOUHANS - CHATAURENAUD**
- 2ème - **LOUHANS - CHATEAURENAUD – LAIVES – SAINT VALLIER**
- 3ème - **MONTCEAU LES MINES – DRACY LE FORT**
- 4ème - **CHALON SUR SAONE – MESSEY SUR GROSNE - JONCY**

# **LA 43ème ROUTE DE SAONE - ET - LOIRE AURA LIEU LES**

**17 - 18 - 19 JUIN 2022**

**Grâce**

## **Aux PARTENAIRES :**

LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE

HARMONIE MUTUELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE

LE GRAND CHALON

LES VIGNERONS DE BUXY et ST GENGOUX LE NATIONAL

COMITE DEPARTEMENTAL F - S - G - T

VIVALTO - SANTÉ

LE MUSÉE DU VÉLO à SAINT USUGE

AXA CHAPELON \* NAEGELEN à CHALON SUR SAÔNE

#TRAINHARD

PRIOR Fermetures à MONTCENIS

Société PACIFIC

M M C à CHALON SUR SAONE et BEAUNE

SPACE – CYCLES à CHATENY LE ROYAL

OMS de CHALON SUR SAONE

Société NUGUES à DOMPIERRE LES ORMES

LOCA TRANS GÉNELARDAIS

OMS de CHALON SUR SAÔNE

## **LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :**

BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM

CC SUD COTE CHALONNAISE

CC SAONE ET GROSNE

CC du CLUNISOIS

## **AUX AIDES MATERIELLES TECHNIQUES ET FINANCIERES :**

### **- des MUNICIPALITES de :**

- \* LOUHANS - CHATEAURENAUD (Prologue et Départ Étape 2)
- \* LAIVES
- \* SAINT VALLIER
- \* MONTCEAU LES MINES
- \* DRACY LE FORT
- \* CHALON SUR SAONE
- \* MESSEY SUR GROSNE
- \* JONCY
- \* Des villes traversées par l'épreuve.

### **AUX CONCOURS :**

Du Comité, Commission et Clubs Cyclistes F.S.G.T. de SAONE-ET-LOIRE

Et des Associations partenaires techniques

MUSÉ DU VÉLO À SAINT USUGE

VÉLO CLUB LOUHANNAIS

OMS de SAINT VALLIER

ASSOCIATIONS CYCLISTES de MONTCEAU LES MINES

ASSOCIATIONS de DRACY LE FORT

LES AMIS RAINÇOIS

ASSOCIATIONS JONCYNOISES

### **- Des aides extérieures :**

- \* GROUPEMENT - COMPAGNIES - BRIGADES DE GENDARMERIE de S et L
- \* EDSR et PELOTONS MOTORISÉS DE GENDARMERIE de S et L
- \* POLICE NATIONALE de MONTCEAU-LES-MINES - CHALON-SUR-SAONE
- \* POLICE MUNICIPALE des Villes Etapes
- \* AMICALES DES POMPIERS
- \* ADAT 71 pour les transmissions radio
- \* Albert ROUX pour les Croquis Départs-Arrivées des Villes Etapes.
- \* Stéphane HOUPLINE pour la gestion du site
- \* Sébastien NOTET pour la campagne promotionnelle
- \* CREUSOT AMBULANCES
- \* Docteur MEZIER pour l'assistance sanitaire

## REGLEMENT GENERAL

**Les règlements seront strictement appliqués sans état d'âme ni indulgence  
En espérant compter sur votre sportivité et compréhension**

### COMMISSION F.S.G.T. CYCLISTE DE SAONE-ET-LOIRE

Cette épreuve est organisée exceptionnellement dans le cadre du soutien et de la promotion du sport cycliste.

Cette épreuve est ouverte à :

**Références du règlement 2022 de la Commission Cycliste FSGT 71**

**Uniquement les coureurs licenciés (iées) FSGT y compris ceux avec double licence ci-dessous**

**FFC Pass'cyclisme : participation en catégorie 1 - 2 - J \* 3 - 4 (suivant l'âge)**

**FFC Pass'cyclisme OPEN : participation en catégorie 1 - 2 - J (suivant l'âge)**

**FFC 3<sup>ème</sup> Catégorie Licence FFC avec moins de 200 points et être licencié FSGT**

**participation en catégorie 1 (dans la course 1 + 2 + J)**

**Le coureur ayant eu une licence FFC 1<sup>ère</sup> cat dans les 6 années précédentes ne peut pas participer**

**Le coureur ayant eu une licence FFC 2<sup>ème</sup> cat dans les 2 années précédentes ne peut pas participer**

### REGLEMENT SPECIFIQUE A LA ROUTE DE SAONE-ET-LOIRE

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier ce document en cas de nécessité

#### PARTICIPANTS

PROLOGUE

SAMEDI (intégralité du parcours)

SAMEDI avec distances aménagées :

DIMANCHE matin

DIMANCHE am (intégralité du parcours)

DIMANCHE am avec distances aménagées :

DIMANCHE am CRITÉRIUM

ÉCOLES DE VÉLO

#### Toutes Catégories

**Catégories : 1 + 2 + J**

**Catégories : 3 + 4 \* 5 + 6**

**Catégories : 5 + 6 + F \* 3 + 4 \* 1 + 2 + J**

**Catégories : 1 + 2 + J**

**Catégories : 3 + 4**

**Catégories : 5 + 6 + F + C1 + M**

**JEUX ou CYCLO CROSS \* COURSES**

Pour les Cadets 1 ( que FSGT ou double licence ) ne participent qu'au prologue et au critérium ( course le dimanche après-midi )

Pour les Cadets 2 double-licences en catégorie 3

Les cadets que FSGT restent dans leur catégorie

Les Equipes, non limitées dans le nombre de coureurs, peuvent s'inscrire par Comité, Club ou association de clubs

☐ Port du Maillot identique pour toute l'équipe.

## COUREURS OBLIGATIONS

1. **L'engagement implique la connaissance et l'application des règles techniques de sécurité de la Fédération Délégitaire, du règlement Départemental FSGT (voir site [www.fsgt71vélo.fr](http://www.fsgt71vélo.fr)), et du Règlement Spécifique de l'épreuve :**

2. Présentation **OBLIGATOIRE** de la Licence, **par le Coureur**, pour retrait des dossards, plaque de cadre, transpondeur  
La licence du coureur sera conservée par l'organisateur pendant la durée de l'épreuve

3. De se munir de **12 épingles** pour maintien des dossards.  
Les dossards, plaque de cadre et transpondeur doivent être positionnés et fixés comme le précise la feuille annexe placée dans la pochette retirée à l'accueil.

4. Signature de la Feuille d'émargement **OBLIGATOIRE** à chaque départ d'étape.

**Le coureur doit se présenter en tenue et en vélo avec les dossards, la plaque de cadre et le transpondeur installés.**

**Ce dernier sera OBLIGATOIREMENT installé par le responsable chronométrage**

**Signature obligatoire (pour les 4 étapes) 15 mn avant le départ**  
**Si pas de signature dans les délais\* PENALITE : exclusion de la course**  
**AUCUNE INDULGENCE**

6. Respect des portions neutralisées.

### 7 - RECOMPENSES

Port des Maillots distinctifs (non cumulables), avec par ordre de priorité :  
Maillot Jaune, Meilleur Grimpeur, Meilleur Sprinter, Catégorie Juniors / Espoirs -  
Meilleur 71 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - Féminines - Cadets 1 - Minimes

☐ Si les maillots distinctifs sont attribués à un coureur n'effectuant qu'une partie de la course ou dans une catégorie inférieure, il peut choisir :  
☐ porter le maillot en accédant immédiatement à la catégorie 1 – 2  
☐ porter le maillot en accédant à la catégorie la plus élevée pour la distinction  
☐ rester dans sa catégorie en faisant abstraction de son classement distinctif (sauf celui de sa catégorie)

**Les maillots « vainqueur d'étape » sont attribués à titre publicitaire et reste la propriété de l'organisation à l'issue du protocole officiel**

Les coupes de classements ne sont pas cumulables

Les coupes «vainqueur d'étape» sont cumulables avec les coupes des différents classements

## 8. CLASSEMENTS

### Utilisation de transpondeur A SAVOIR

Pour le calcul des temps à l'arrivée les cassures entre coureurs ou groupes seront prises en compte à partir d'une seconde soit 11 mètres 10 d'écarts avec vitesse de 40 kms/h

Exemple :

1er coureur du premier groupe = temps de passage 2 h 30 mn 30 s  
temps crédité pour tous les coureurs du premier groupe

1er coureur du deuxième groupe avec un écart de 1 seconde minimum = temps de passage 2 h 30 mn 38 s temps crédité pour tous les coureurs du deuxième groupe soit écart de 8 secondes

La mise en place de ce système implique l'interdiction de repasser sur la ligne d'arrivée dans les deux sens  
**PENALITES : exclusion de la course**

Après la ligne d'arrivée, passage dans le couloir de contrôle **si mise en place**

Dans ce cas,

**ATTENTION : le coureur devra s'assurer de l'enregistrement de son numéro de dossard par le commissaire. Seule preuve de son arrivée et de son classement.**

**Toute réclamation devra se faire par écrit avec renseignements pour identification du coureur et des participants l'accompagnant**

### 9. Les DEUX Dossards et la Plaque de Cadre sont la propriété du coureur

Il aura à charge de les maintenir en état pendant toute la durée de l'épreuve.

A l'issue finale de l'épreuve, il les conservera

**En cas de pluie, les maillots distinctifs des leaders et les dossards devront restés visibles**

**LA PLAQUE DE CADRE devra être placée OBLIGATOIREMENT sous la selle**

Voir modèle de disposition dans la pochette contenant les dossards et plaque de cadre

En cas de mise hors course pour les concurrents accusant un retard de 20 minutes par rapport au passage du premier. Le coureur devra **OBLIGATOIREMENT** monter dans la voiture balai pour pouvoir participer aux autres étapes

**PENALITES : Exclusion de la course et non sélectionné les 3 années suivantes**

**IMPORTANT : Les coureurs éliminés pourront repartir l'étape (ou les étapes) suivantes**

Les coureurs concernés seront crédités du temps du dernier coureur de la catégorie jumelée correspondante + 30 minutes

**Les coureurs concernés devront faire abstraction de participation active au déroulement de l'épreuve**

En cas d'abandon en cours d'Étape le matériel (2 dossards, la plaque de cadre et le transpondeur) devra être donné aux commissaires dans la voiture balai

Nous vous demandons d'informer votre abandon au podium

Le coureur peut monter dans la voiture balai ou rentrer par ses propres moyens

En cas de mise hors course, le coureur qui souhaiterait rentrer par ses propres moyens devra rendre tout son matériel (2 dossards – plaque de cadre et transpondeur) au point de contrôle sur l'itinéraire mais ne pourra plus participer aux étapes suivantes

**11 . Présence obligatoire avant le passage de la voiture balai aux protocoles de remise de maillots sur le podium après chaque arrivée.**

Les Directeurs Sportifs de chaque équipe devront prendre connaissance des coureurs qui seront appelés à monter sur le podium et veiller à leur présence dans le salon du car podium L'absence du coureur, au début du protocole, signifierait un désintéressement des classements mais aussi du sponsor, difficile à trouver en cette période.

**NON RESPECT : le coureur sera exclu de la course et non sélectionné les 3 années suivantes**

Le récipiendaire devra se présenter en tenue de coureur (maillot et cuissard).

**ATTENTION : du fait du non-cumul des maillots, les 5 premiers de chaque classement peuvent être appelés à monter sur le podium.**

**PROLOGUE**

Aucune présence en vélo sur le circuit, pour échauffement ou reconnaissance, ne sera autorisé après 18 h 30 et pendant tout le déroulement de l'épreuve.

**NON RESPECT : Exclusion de la course**

Le coureur n'étant pas à l'heure pour son départ ne sera pas autorisé à prendre la place d'un autre coureur absent.

**PÉNALITÉ dernier temps de sa catégorie + 5 minutes**

Malgré tout, il devra OBLIGATOIREMENT se présenter en tenue avec son vélo et signer la feuille de présence en signalant son retard

**Les véhicules des coureurs devront obligatoirement être stationnés sur les parkings mis à disposition à cet effet**

ECOLOGIE : Ne pas jeter les papiers ni les emballages de ravitaillements sur la chaussée Organismes, Coureurs, Associations participantes, nous souhaitons vous sensibiliser pour s'intégrer dans la politique en faveur d'un Territoire à Énergie Positive.

**DIRECTEURS SPORTIFS - RESPONSABLES COMITES, CLUBS OU EQUIPES  
RESPECT DU CODE DE LA ROUTE OBLIGATOIRE**

(non-comprises comme officielles et donc sous leur entière responsabilité)

Pour une plus grande sécurité, il est obligatoire :

1 . d'utiliser des véhicules de tourisme.

Les véhicules surélevés (J9 - Trafic – Espace, etc) ne seront pas autorisés à prétendre au dépannage en qualité de Directeurs Sportifs

Le coureur placé derrière le véhicule doit être en mesure de visionner ce qu'il se passe devant celui-ci

2 . d'être équipées d'un poste CB (40 canaux) afin de recevoir les informations et directives de course.

3 . Les portes vélos à l'arrière des véhicules sont interdits

**PROLOGUE :**

**AUCUN VÉHICULE ne sera autorisé à suivre les coureurs**

**EN LIGNE :**

- minimum 5 coureurs dans les Cat. 1 + 2 = 1 véhicule
- minimum 5 coureurs dans les Cat. 3 + 4 = 1 véhicule
- minimum 5 coureurs dans les Cat. 5 + 6 + F = 1 véhicule

Les Directeurs Sportifs de la course 3 + 4 et 5 + 6 + F devront obligatoirement partir du lieu de départ différé.

Aucun autre véhicule ne sera autorisé à suivre la course.

Les véhicules ayant amené les coureurs devront partir soit :

- 1 . avant la fermeture du circuit par la gendarmerie
- 2 . après le passage de la voiture-balai.

#### **OBLIGATIONS :**

- 1 . d'emprunter la déviation avant la ligne d'arrivée
- 2 . de respecter les ordres des Commissaires et des Officiels ainsi que le Code de la Route
- 3 . de rouler Codes allumés

**Les Directeurs Sportifs de chaque équipe devront prendre connaissance des coureurs qui seront appelés à monter sur le podium et veiller à leur présence dans le salon du car podium**

#### **INTERDICTION :**

D'utiliser des Véhicules Publicitaires sans avis du Responsable de l'Organisation.

**TOUT MANQUEMENT A CES REGLES DE SECURITE ET D'ORGANISATION SERA SANCTIONNE PAR LE RETRAIT DE LA COURSE DU VEHICULE MIS EN CAUSE. ET COMPROMETTRA L'ENGAGEMENT FUTUR DE L'EQUIPE**

Nous faisons appel à votre conscience et à votre sportivité pour respecter les Règles qui régissent cette épreuve. Même si celles - ci vous paraissent contraignantes, sachez qu'elles ont été mises en place, non pour vous ennuyer, mais pour mieux vous servir.

#### **DROITS A L'IMAGE**

"Tous les participant(e)s à la Route de Saône et Loire, qu'ils soient coureurs, accompagnateurs, directeurs sportifs, Élués, Élus etc... sont avertis que des photographies et des vidéos sont prises pendant toute la durée de l'épreuve, depuis son lancement et jusqu' à sa clôture. De ce fait, ils acceptent tacitement de céder intégralement leur droit à l'image au profit de l'organisation dans le cadre de l'exploitation de ces matériels à des fins promotionnelles et commerciales. Dans le cas contraire, ils ont la possibilité de le préciser par écrit au Directeur de course maximum avant le vendredi de la semaine précédant le départ de l'épreuve.

Aucune réclamation ne pourra être reçue à posteriori."

## **ENGAGEMENTS**

A TELECHARGER SUR LE SITE : [www.routedesaoneetloire.fr](http://www.routedesaoneetloire.fr)  
A formuler obligatoirement sur fiches « ENGAGEMENTS » et « RESERVATION »  
Groupés par Clubs ou Comités



**Les deux fiches devront être renseignées avec le fichier proposé sur le site et non en PDF**

à adresser uniquement par e-mail : [yvesgabon@free.fr](mailto:yvesgabon@free.fr)

**Le responsable de club qui engage ses coureurs doit nous signaler tout changement de catégorie intervenant entre l'envoi des engagements et la date de course**

Le règlement par chèque devra suivre dans **les trois jours** à l'adresse suivante

**Yves GABON  
14 rue de la Terre des Aubes  
71250 - CLUNY**

Un message vous sera adressé pour confirmer la réception des documents et de votre règlement

19 €uros par coureur avec licence FSGT  
Plus hébergement et restauration  
(Chèque global à l'ordre de : ASPTT CYCLISME)

Engagement Gratuit pour Minimes et Écoles de Vélo

Un autre chèque groupé par club à l'ordre de l'ASPTT pour la caution des transpondeurs – Restitution du chèque en fin de course contre remise de l'ensemble des transpondeurs de l'équipe  
70 € de caution par coureur (sauf Écoles de Vélo)

**AVANT le 22 MAI 2022**

**PRIORITÉS D'ENGAGEMENTS**

Aux clubs du département 71 (inscrits dans les délais)

Les engagements d'équipes extérieures favorisant les réservations hôtelières et de restauration  
puis individuels avec préférence pour les réservations hôtelières et de restauration

**ATTENTION EN CAS DE SURNOMBRE**

Le nombre maxi peut être atteint avant la date limite - Ne tardez pas pour vous engager

A partir de 200 engagés pour la même course la liste sera close

Vous serez avisés si votre engagement n'est pas retenu

## **Vous pouvez joindre les différents responsables**

Jean-Pierre MIGUET Responsable organisation

Tel 03 85 92 59 81 Portable 06 81 93 03 83 route71.asptt@icloud.com

Yves GABON responsable des engagements 06 51 84 29 81

yvesgabon@free.fr

Yvette BONNIN responsable Hébergement – Restauration 06 75 94 54 74

[route71.yvette@gmail.com](mailto:route71.yvette@gmail.com)

Vous pouvez consulter et télécharger les documents par internet

site web : [www.routedesaoneetloire.fr](http://www.routedesaoneetloire.fr)

## **CLASSEMENTS**

### **- GENERAL -**

### **DISTINCTION : MAILLOT JAUNE**

#### **CLASSEMENT EFFECTUE PAR CATEGORIE**

En cas d'ex-aequo pour toutes les catégories :

au prologue: priorité au plus ancien

les autres étapes: référence de la place à l'Arrivée

### **- MEILLEUR GRIMPEUR -**

### **DISTINCTION MAILLOT BLANC A POIS ROUGES**

#### **2<sup>ème</sup> Etape :**

81.430 km	Côte de Besanceuil	MG 2	7 5 3 2 1
87.900	Côte de SAILLY	MG 1	10 7 5 3 1
96.350	Côte de CHEVAGNY	MG 3	5 4 3 2 1

#### **3<sup>ème</sup> Etape :**

09.600	Côte des Buissons	MG 3	5 4 3 2 1
36.700	Montée de la Mine	MG 1	10 7 5 3 1

#### **4<sup>ème</sup> Etape :**

64.800 km	Côte de MONTAGNY	MG 2	7 5 3 2 1
72.600	Côte "Le Martrat" MARCILLY LES BUXY	MG 2	7 5 3 2 1
83.700	Côte de St MARTIN DU TARTRE	MG 1	10 7 5 3 1

Le coureur qui abandonne ne pourra pas prétendre au Classement Général Final MG.

En cas d'ex-aequo, référence dans l'ordre au passage du dernier MG le plus proche de l'arrivée.

### **- MEILLEUR SPRINTER -**

### **DISTINCTION MAILLOT VERT**

5, 3 et 1 points seront attribués aux 3 premiers coureurs franchissant la ligne « MS ».

#### **2<sup>ème</sup> Etape :**

18.400 Km	BAUDRIÈRES
43.640	SENNECEY LE GRAND
67.600	CORMATIN (La Bergerie)

3<sup>ème</sup> Etape **Uniquement pour catégories 1 – 2 – J**  
07.100 km MARIGNY  
28.550 MOREY Forges de Perreuil

4<sup>ème</sup> Etape :  
17.450 km GRANGES  
40.200 BRESSE SUR GROSNE  
61.500 BUXY

En cas d'ex-aequo, référence dans l'ordre au passage du dernier MS le plus proche de l'arrivée.  
Le coureur qui abandonne ne pourra pas prétendre au Classement Général Final MS.

**Les maillots distinctifs MG et MS ne sont attribués que pour la course 1 + 2 + J**

### PAR CATEGORIES

Catégorie 1	Distinction : MAILLOT JAUNE
Catégorie 2	Distinction : MAILLOT ORANGE
ESPOIRS et JUNIORS Nés de 1999 à 2004	Distinction : MAILLOT BLANC
Le classement s'effectuera uniquement pour les coureurs classés en catégorie 1 - 2 - J	
Meilleur Saône et Loire 1-2-J	Distinction : MAILLOT IRISÉ
Meilleur Saône et Loire 3 - 4	Distinction : MAILLOT IRISÉ
Catégorie 3	Distinction : MAILLOT ROUGE
Catégorie 4	Distinction : MAILLOT BLEU CIEL
Catégorie 5	Distinction : MAILLOT FUSHIA
Catégorie 6 (Catégorie réservée à la Saône et Loire)	Distinction : MAILLOT ORANGE
FEMININES	Distinction : MAILLOT ROSE
CADETS 1ère année	Distinction : MAILLOT VIOLET
MINIMES	Distinction : MAILLOT BLEU NUIT

\*\*\*\*\*

## JONCY

**Salle des Fêtes vers 19 h 00**

**Réception et Vin d'Honneur**  
**TIRAGE DES BONS DE SOUTIEN**

**SOIRÉE PRIVÉE - REPAS - ANIMATION MUSICALE**  
**à partir de 20 h 00 – Salle des Fêtes**

RESERVATION AVEC L'ENGAGEMENT : **18 Euros**

HORS FICHE D'ENGAGEMENT : si places disponibles **20 Euros**  
Yvette BONNIN tél. 06 75 94 54 74